



Le Survol



Ne soyez pas dans le pot
Osez-vous relever



Octobre 2016
Nouvelle édition, numéro. 7

**Ce mois-ci,
En vedette :**

**LES FEMMES ÉPILEPTIQUES ENCEINTES
ET SANTÉ CANADA**

LA RENTRÉE SCOLAIRE ET L'ANXIÉTÉ
Quelques réponses à vos questions

ENTREVUE AVEC MADAME LOUISE PERRON
Mieux comprendre la SUDEP

RUBRIQUE JURIDIQUE
Le droit des enfants

MARCHE POUR L'ÉPILEPSIE ET LAVANDEGO
Organisée par : Madame Louise Dumas

Coordonnées

Épilepsie section de Québec

1411, boulevard Père-Lelièvre
Québec (Québec) G1M 1N7

www.epilepsiequebec.com
infosq@bellnet.ca

Téléphone : 418-524-8752
Télécopieur : 418-524-5882
Ligne sans frais: 1-855-524-8752

Sommaire

Éditorial	3
Actualité	4
Les femmes épileptiques enceintes et Santé Canada	4/5
Épilepsie	6
La rentrée scolaire et l'anxiété.....	6/7
Entrevue avec Louise Perron.....	8/9
Rubrique juridique	10
Le droit des enfants.....	10/11
Espace membres	12
Marche pour l'épilepsie Lavandego	12
Brunch de Noël.....	13
Coins enfants	14
Formulaire d'adhésion.....	15
Faire un don à ÉSQ.....	16



Heures d'ouverture

Lundi au jeudi 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Afin d'assurer le suivi de certains dossiers, le personnel pourrait s'absenter durant les heures d'ouverture. Il est donc préférable de téléphoner avant de vous rendre à nos bureaux.

Si nous sommes dans l'impossibilité de prendre votre appel, laissez-nous un message dans la boîte vocale.

C'est avec plaisir que nous communiquerons avec vous.

Merci de votre compréhension !

Conseil d'administration 2016-2017

M^{me} Claude Potvin, présidente
M. Christian Déry, vice-président
M^{me} Marie Barrette, secrétaire-trésorière
M. Karel Gingras, administrateur
M. Louis Boivin, administrateur
M^{me} Denise Guillemette, administratrice
M. Stéphane Lavallée, administrateur

Rédaction et mise en page

M^{me} Nicole Bélanger, directrice
M^{me} Sylvie Fleury, commis de bureau-réceptionniste
M^{me} Francine B. Baron, correction et révision



Bonjour à tous,

La rentrée 2016 est annonciatrice de nouveauté au sein d'Épilepsie section de Québec.

En octobre deux rencontres pour les nouveaux diagnostiqués seront à l'agenda. Ses rencontres sont une source inestimable d'information pour la personne nouvellement atteinte et pour ses proches. Pour vous inscrire, il suffit de communiquer avec nous aux coordonnées habituelles.

Afin de faciliter la rentrée scolaire aux étudiants de tout âge et aux parents, vous trouverez en page 6 et 7, une multitude de renseignements qui vous seront utiles. De plus, si vous avez des interrogations concernant le droit des enfants, consultez notre rubrique juridique des pages 10 et 11, bien que les informations soient basées sur une commission scolaire de Québec, vous pouvez vous y référer pour ensuite contacter les instances de votre région

Madame Louise Perron, infirmière clinicienne de la Clinique d'épilepsie et de la mémoire du CHU de Québec, nous a accordé une entrevue sur « *La mort subite inattendue et inexplicquée en épilepsie* ». Un sujet délicat mais très bien traité.

Cette année, c'est le retour de la fête de Noël, cette fois c'est en partageant un brunch que nous soulignerons cette période festive. Nous espérons pouvoir compter sur votre présence, tous les détails sont en page 13.

Nous avons publié un journal de crise que nous distribuons gratuitement, cet outil vous guidera dans la préparation de votre prochain rendez-vous avec votre médecin traitant. Le plus possible vous documentez votre médecin le mieux il pourra vous aider dans votre traitement. N'hésitez pas à nous en faire la demande.

Nous travaillons pour vous offrir des services adaptés à vos besoins, si vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires, n'hésitez pas à nous les partager!

Nous aurons sûrement d'autres occasions de se rencontrer au fil des mois, surveillez nos communiqués afin de ne rien manquer.

Bonne lecture

Nicole Bélanger
Directrice



Actualité

Les femmes épileptiques enceintes exigent de Santé Canada d'être mieux informées

Un médicament au centre d'un scandale en Europe, soupçonné d'avoir causé des dizaines de milliers de malformations congénitales, soulève de nombreuses questions au Canada.

Un texte de *Christian Noël*

Le Dépakine, connu ici sous le nom d'Epival, aide à prévenir les crises d'épilepsie. Mais le médicament est également responsable de malformations génétiques et de troubles du développement chez l'enfant dans près de 10 % des cas. Certains pays d'Europe ont récemment augmenté les mesures de prévention. Mais au Canada, les épileptiques déplorent le manque d'action de Santé Canada.

« Au début, j'étais inquiète, raconte Noreen Spagnol. Dès sa naissance, ma fille Emilie [nom fictif] semblait différente, mais c'était à peine perceptible. Elle ne souriait pas souvent. Elle a appris à parler et à marcher sur le tard. Tout le monde me disait : "C'est normal, certains enfants sont plus précoces que d'autres." Mais je savais que quelque chose ne tournait pas rond. »

Après trois ans et une série de tests, le verdict tombe. Emilie est née avec un trouble envahissant du développement. Le diagnostic : syndrome du valproate foetal.

Ce syndrome est semblable au syndrome alcoolique foetal, mais il est causé par l'acide valproïque, un ingrédient actif contenu dans la plupart des médicaments contre l'épilepsie

Je suis épileptique et je prenais de l'Epival durant ma grossesse. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que le médicament a causé le syndrome de mes filles.

Noreen Spagnol

En fait, Noreen est doublement certaine. Deux ans après la naissance d'Emilie, elle a eu une deuxième fille, Stéphanie (nom fictif). Durant sa grossesse, elle a continué de prendre de l'Epival. Résultat : Stéphanie aussi est née avec le syndrome du valproate foetal.

« Aucun médecin ne m'a prévenue que les troubles de développement étaient un effet secondaire possible. Si j'avais su, j'aurais peut-être fait des choix différents », ajoute-t-elle.

Scandale en Europe

En Europe, des dizaines de milliers de familles sont touchées par le scandale des « bébés dépakine ». En France, entre 2007 et 2014, l'Agence du médicament était au courant des effets secondaires, mais aurait tardé à agir pour informer les femmes épileptiques en âge de procréer.

Partout dans le monde, environ 9 % des femmes enceintes qui prennent le médicament rapportent des problèmes à la naissance.

L'Agence européenne des médicaments a ordonné une révision des risques que pose le médicament et a imposé des restrictions plus sévères au moment de la prescription.

L'an dernier, le Royaume-Uni a aussi adopté de nouvelles normes de prévention et d'éducation pour les professionnels de la santé et les familles. Le gouvernement a également renforcé les règles d'étiquetage. Dorénavant, les boîtes de médicaments contre l'épilepsie doivent contenir un avertissement clair, en caractère gras. Mais pendant ce temps, au Canada, rien n'a changé.

Santé Canada estime en faire assez

Les canadiennes enceintes ou en âge de procréer sont mal informées sur les dangers du valproate, selon Suzanne Nurse, d'Épilepsie Ontario.

« J'ai demandé à Santé Canada s'ils avaient l'intention de changer les règles ici. La seule réponse qu'on m'a donnée, c'est que l'information est déjà disponible sur le site Internet du gouvernement ». Ce qui est, selon elle, clairement insuffisant.

Suzanne Nurse déplore le fait que le site Internet sur les effets secondaires des médicaments soit spécialisé et peu connu. « Il faut savoir ce que l'on cherche pour le trouver. Ce n'est pas ce que j'appelle de l'information transparente et accessible » dit-elle.

C'est écrit dans des termes que les gens ne comprendront pas. Ils veulent une information vulgarisée qui va être adaptée à ce qu'ils puissent vraiment comprendre les dangers de ce médicament-là.

Nicole Bélanger, d'Épilepsie Section Québec

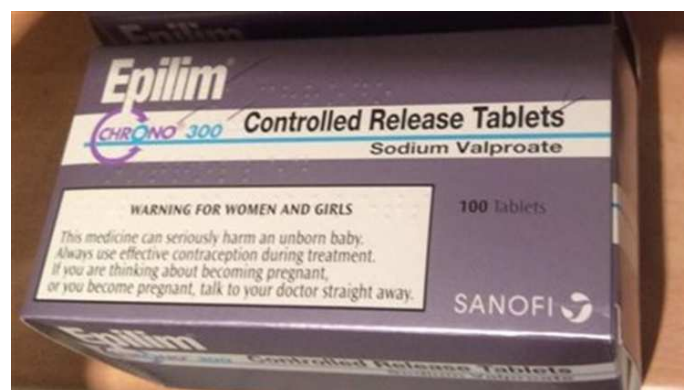
Santé Canada a émis un avertissement en 2011, qui souligne « le risque de retards de développement, de troubles psychomoteurs, de QI inférieur, d'autisme ou de troubles du spectre autistique » lié aux médicaments à base de valproate.

Est-ce que le Canada pourrait adopter des règles d'étiquetage plus claires, comme au Royaume-Uni? Santé Canada répond par écrit que l'étiquette actuelle « indique clairement que les femmes en âge de procréer doivent fonder leur décision d'utiliser ces médicaments sur une évaluation des avantages par rapport au risque de préjudice infligé au fœtus ». Santé Canada surveille en permanence l'innocuité des médicaments sur le marché notamment des données sur les effets indésirables si un problème potentiel est décelé, Santé Canada prend les mesures qui s'imposent.

Réponse de Santé Canada

Une réponse qui laisse les femmes épileptiques sur leur faim. « Santé Canada devrait améliorer la formation des médecins et l'étiquetage des produits, croit Norreen Spagnol, pour que les femmes épileptiques comme moi puissent planifier leur grossesse avec toute l'information possible. »

Le Dr Rohan D'Souza, de l'unité périnatale de l'hôpital Mont Sinai à Toronto, souligne également qu'il « n'existe actuellement aucune ligne directrice nationale sur la façon de traiter une femme enceinte souffrant d'épilepsie ».



Un exemple d'avertissement aux femmes enceintes sur les médicaments contre l'épilepsie, imposé au Royaume-Uni. **Photo : Radio-Canada/Christian Noël**

Épilepsie

La rentrée scolaire peut être une source d'anxiété pour les enfants épileptiques et leurs parents.

Que ce soit à son premier jour de maternelle, primaire, secondaire, CEGEP ou université, beaucoup de questionnements de part et d'autres font surface. Quelle sera la perception des autres étudiants? Est-ce que je pourrai m'adapter? Etc

N'oubliez pas que les enfants atteints d'épilepsie sont aussi intelligents que la moyenne. Souvent, l'épilepsie n'a pas d'effet sur l'intelligence ou les capacités. Les enfants épileptiques ont toutefois un niveau plus élevé de difficultés d'apprentissage ou de problèmes scolaires et un niveau moins élevé de succès.

Ceci peut dépendre de plusieurs facteurs dont :

Les effets secondaires de la médication,

L'anxiété de l'élève,

L'absentéisme,

La cause neurologique,

La cause sous-jacente de l'épilepsie,

Les crises elles-mêmes,

L'attitude de l'enseignant (e).



Il est important de ne pas cacher l'état de santé de l'enfant. Dès la rentrée, il faut demander une rencontre avec l'enseignant afin de bien expliquer la situation, élaborer un plan d'intervention avec les intervenants du milieu scolaire.

Un enseignant bien informé peut :

Être le premier à remarquer les symptômes des crises et à en avertir qui de droit,

S'occuper de la crise calmement et efficacement,

Fournir un registre des crises qui aidera le médecin à porter un diagnostic éclairé et à prescrire le traitement approprié,

Aider l'entourage à avoir une attitude positive à l'endroit de ceux et celles qui sont épileptiques,

Encourager l'élève à donner le meilleur de lui-même.

Épilepsie section de Québec offre des ateliers d'information gratuitement dans les écoles et ce, à tous les niveaux scolaires. Il suffit d'en faire la demande. Ces ateliers permettent de démystifier l'épilepsie, d'informer les camarades de classe, d'outiller les enseignants et les intervenants. Chaque atelier est adapté en fonction des besoins de chacun.

Saviez-vous qu'au secondaire l'étudiant peut obtenir des adaptations scolaires?

Si certaines mesures ne sont pas déjà en place, il sera toujours possible de le faire avec un plan d'intervention et un rapport synthèse du médecin traitant expliquant les besoins de la personne épileptique. Chaque école ou commission scolaire a sa façon de procéder, donc il est important de bien vous informer auprès des responsables des niveaux.

Les adaptations peuvent être : un temps prolongé pour effectuer un examen, être placé dans un endroit plus calme, le droit d'enregistrer les différents cours ou demander l'aide des pairs, etc.

Tel qu'indiqué précédemment, élaborer un plan d'intervention avec les intervenants du milieu scolaire est important et ce, même au secondaire.

Dans les CEGEP, il existe également des stratégies favorisant la réussite. Il suffit de s'informer aux responsables et d'élaborer avec eux un plan d'action convenant aux besoins de l'étudiant.

Dans les universités, il existe des centres d'aide aux étudiants, un conseiller aux étudiants en situation d'handicap est disponible et vous guidera dans les services offerts afin de bien vous aider dans votre cheminement.

Plusieurs sites Web sont disponibles pour obtenir plus d'informations, en voici quelques-uns :

www.aboutkidsheath.ca

www.epilepsymatters.com (Alliance canadienne de l'épilepsie)

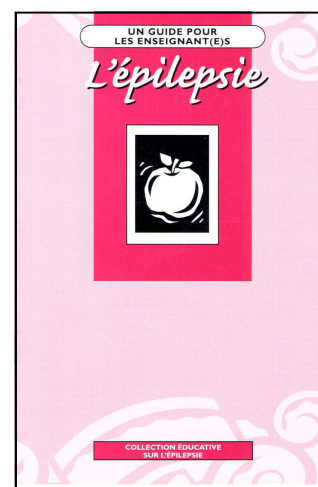
www.epilepsiequebec.com (Épilepsie section de Québec)

Contactez-nous pour plus d'informations au infoesq@bellnet.ca, par téléphone au 418-524-8752 ou par notre ligne sans frais au 1-855-524-8752.

Le plus important : Faites-vous confiance, vous y arriverez!

Nicole Bélanger
Directrice

Source : Collection éducative : Un guide pour les enseignants



Epilepsie



Entrevue avec Madame Louise Perron, infirmière clinicienne de la Clinique d'épilepsie et de la mémoire du CHU de Québec

Madame Perron a fait ses études à l'université Laval en sciences infirmières. Elle a travaillé comme préposée aux bénéficiaires à l'IUSMQ (à l'époque Centre Hospitalier Robert Giffard). En 1980, nouvellement infirmière, elle a travaillé un an en Suisse dans le service de neurochirurgie. Revenue au Québec en 1982, elle a travaillé 25 ans en psychiatrie à l'hôpital de l'Enfant-Jésus. Depuis 2007, elle travaille à la clinique d'épilepsie au CHU de Québec-Université Laval (HEJ). Elle coordonne les suivis des patients, fait de l'enseignement auprès des patients et leurs proches et participe au programme de chirurgie de l'épilepsie.

Mort subite inattendue et inexplicée en épilepsie (SUDEP)

Qu'est-ce que la SUDEP?

SUDEP vient de l'anglais : sudden unexpected death in epilepsy.

Traduction française MSIE : mort subite inattendue et inexplicée en épilepsie.

« La mort subite et inattendue de l'épileptique est une mort soudaine et inattendue, avec ou sans témoin, avec ou sans convulsion, non secondaire à un trauma, une noyade ou un status épilepticus documenté, chez un patient épileptique pour qui un examen post-mortem ne révèle aucune cause structurale ou toxicologique pouvant expliquer le décès. »

Dr Nathalie Clément

Qu'est-ce qui cause la SUDEP?

Les études démontrent qu'il y a probablement plus d'une cause. Selon une théorie, les décharges électriques peuvent altérer le statut électrique du cœur, affectant de ce fait même le rythme cardiaque. Présentement de la recherche se fait sur un lien génétique entre la crise et des anomalies du rythme cardiaque. Une autre théorie veut que la respiration soit interrompue par une crise. Dans les deux cas l'autopsie ne révèle aucune cause anatomique de décès.

La SUDEP est-elle fréquente?

Elle est responsable pour 8 à 17% des décès de personnes atteintes d'épilepsie. Il y a des lacunes en matière d'enquête donc on ne connaît pas le nombre exact de SUDEP mais on dit que 1 personne sur 1000 meurt de SUDEP, environ 1 personne sur 100 affectée d'épilepsie sévère meurt de SUDEP chaque année.

Tous les patients ne sont pas concernés par la surmortalité. Connait-on des facteurs de risques qui font que certains d'entre eux sont exposés?

Les facteurs de risque sont :

Plus souvent chez les personnes affectées de crises tonico-cloniques généralisées.

Absence de maîtrise des crises (plus la fréquence des crises augmente plus le risque est grand d'avoir une SUDEP).

Crises survenant durant le sommeil ou la nuit (ce n'est pas nécessaire qu'il y ait une crise).

Que l'épilepsie dure depuis longtemps.



Qui sont les plus exposés?

Les hommes, jeune adulte, âge moyen entre 28 et 35 ans (peut aller aussi entre 20 et 50 ans).

Existe-t-il des moyens de prévention pour réduire les risques?

Être fidèle au traitement, prendre régulièrement la médication, suivre les recommandations du médecin et lui faire part de tout changement dans son état.

Éviter de dormir sur le ventre. Avoir une surveillance durant le sommeil si besoin.

Se doter d'une alarme de lit (il n'y a pas de preuve scientifique de l'efficacité mais on ne perd à rien de l'essayer), d'oreiller sécuritaire (avec des petits trous).

Porter un bracelet médical.

Aviser l'entourage.

Éviter de se retrouver seul(e).

Éviter la prise d'alcool et de drogues.

Éviter le manque de sommeil.

Gérer le stress et avoir une saine hygiène de vie soit un bon sommeil, faire de l'exercice et avoir une saine alimentation.

Éviter les déclencheurs de crises.

S'informer sur d'autres traitements possibles comme la chirurgie si les médicaments ne réussissent pas à maîtriser les crises.

En 2012, la docteure Nathalie Clément a émis un rapport au sujet de la SUDEP. D'après vous, si un patient suit les recommandations émises, est-il possible que les dangers diminuent ou deviennent inexistants?

C'est difficile de dire que les risques deviennent inexistants mais cela peut surement en diminuer les dangers.

Selon la documentation il y a un réseau sentinelle en France et mondial, est-ce que le Québec en fait partie?

À notre connaissance il n'en existe pas.

Existe-t-il des statistiques pour le Québec ou le Canada?

Ce sont les mêmes que citées plus haut.

Dans la littérature française, 82% des familles endeuillées disent « ne pas avoir été informées des risques de décès liés à l'épilepsie ». Est-ce que ce pourcentage est valide pour le Québec?

Il n'y a pas de pourcentage pour le Québec. En Amérique du Nord 4,7% des patients en ont discuté avec leur médecin.

De quelle façon les médecins traitants abordent le sujet avec leurs patients et la famille?

Il faut du temps et du tact pour aborder la question de manière appropriée. Souvent les médecins n'en parlent pas ou attendent que leurs patients en parlent en premier. Cette question peut générer de l'anxiété chez les patients et leurs familles. Souvent le médecin évite d'en parler pour ne pas devenir alarmiste comme chez les patients contrôlés. Dans notre pratique ici à la clinique chaque médecin y va selon les patients, il n'y a pas de ligne directrice précise sur ce sujet. Par exemple Il en parlera afin de s'assurer que le patient prenne sa médication régulièrement. Chaque patient a son histoire et on y va cas par cas.

Sources : *Wikipedia, Alliance canadienne de l'épilepsie, Epilepsy Action, Medscape, www.MakingSenseOFSUDEP.org, BC Epilepsy Society, www.sudepaware.org*

Rubrique juridique

Le droit des enfants



Milieux préscolaire et scolaire :

Notre étude portera principalement sur la Commission scolaire de la Capitale (ci-après : la « Commission »), mais il est à noter que les politiques de la plupart des commissions scolaires au Québec sont semblables à celles faisant l'objet du présent guide.

Les écoles ont-elles le droit de refuser des enfants épileptiques? Quels sont les recours des familles face à un tel refus?

En vertu de la Charte, « toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, à l'instruction publique gratuite ». La Loi sur l'instruction publique énonce que « toute personne a droit au service de l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire ». Une personne est admissible jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire où elle atteint l'âge de 18 ans, ou l'âge de 21 ans dans le cas d'une « personne handicapée » au sens de la *Loi* assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale précitée. Ainsi, le « handicap » n'est pas un motif de refus d'admission dans une école.

De plus, en vertu de la *Loi* sur l'instruction publique, les commissions scolaires ont l'obligation d'adapter leurs services éducatifs à l'élève handicapé selon ses besoins et suivant l'évaluation qu'elles doivent faire de ses capacités et ont l'obligation d'adopter une politique traitant de cette question.

Conformément à cette loi, la Commission a adopté la Politique relative à l'organisation des services éducatifs complémentaires aux élèves à risques et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation *ou* d'apprentissage (ci-après : la « Politique ») qui établit qu'une fois le handicap de l'élève identifié, un plan d'intervention doit être établi avec l'aide des parents et avec l'élève lui-même si possible. Le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage donnera son avis sur l'application des plans d'intervention et la direction de l'école veillera également à leur réalisation et à leur évaluation. L'élève est placé dans une classe ordinaire ou dans une classe spécialisée suivant le résultat de l'évaluation de ses capacités et de ses besoins.

La classe ordinaire doit être privilégiée si elle est de nature à faciliter l'apprentissage et l'insertion sociale de l'enfant et si elle ne constitue pas une contrainte excessive ni une atteinte importante aux droits des autres élèves.

- 1 Charte des droits et libertés de la personne, préc. note 2, art. 40.
- 2 La Loi sur l'instruction publique L.R.Q. c. 1-133, art. 1.
- 3 Ibid., art. 234
- 4 Ibid., art. 235.
- 5 Commission scolaire de la Capitale, Politique relative à l'organisation des services éducatifs cc complémentaires aux élèves à risques et aux élèves d'apprentissages, 18 décembre 2007.

En cas de refus d'admission à cause du handicap, quels sont les recours possibles?

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission a adopté le Règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents (ci-après le « Règlement ») qui prévoit le processus de cheminement d'une plainte.

En vertu du Règlement, le plaignant doit dans un premier temps communiquer verbalement ou par écrit avec l'intervenant qui a rendu la décision relative à sa plainte. Si l'insatisfaction persiste, il devra dans un deuxième temps s'adresser à la direction de l'établissement qui étudiera le dossier et rendra une décision. Si l'insatisfaction persiste toujours, le plaignant devra dans un troisième temps communiquer avec le secrétaire général de la Commission.

Si l'insatisfaction persiste encore, le plaignant pourra alors déposer une plainte écrite au secrétaire général de la Commission en vertu des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique* en se conformant aux exigences prévues, c'est-à-dire faire sa demande par écrit et exposer brièvement les motifs. Si le conseil des commissaires juge que la plainte est fondée, il devra prendre les mesures nécessaires afin de rétablir la situation dans les plus brefs délais.

Finalement, le Règlement prévoit que si l'insatisfaction persiste, le plaignant pourra en dernier lieu déposer une plainte au protecteur de l'élève de la Commission.

Les professeurs d'école ont-ils une obligation de prendre des cours de premiers soins?

Les professeurs d'école n'ont pas d'obligation de prendre des cours de premiers soins mais une fois l'élève placé dans une classe, il sera du devoir de l'enseignant de contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui sera confié.

Obligations des parents :

En vertu de l'article 6.1.4 de la Politique, les parents ont une obligation d'informer l'école du handicap de leur enfant pour que la direction puisse faire en sorte qu'une évaluation des capacités et des besoins de l'élève soit effectuée et ce, avant son classement et son inscription dans l'école.

Références nécessaires :

N. B. : Les politiques se retrouvent sur les sites Internet de chacune des commissions scolaires. Il est donc possible de se renseigner sur les politiques et règlements des autres commissions scolaires dont nous n'avons pas fait état.

Site de La Fédération des commissions scolaires du Québec : <http://www.fcsq.qc.ca/>

- 6 Loi sur l'instruction publique, préc. note 6, art. 235; Commission scolaire des Phares c. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2006 QCCA 82.
- 7 Loi sur l'instruction publique, préc. note 6, art. 220.2.
- 8 Commission scolaire de la Capitale, Règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, 9 juin 2010.
- 9 Ibid., art. 6.1.
- 10 Ibid., art. 6.2.
- 11 Ibid., art. 6.3.
- 12 Ibid., art. 6.4.
- 13 Loi sur l'instruction publique, préc. note 6, art. 22.



Espace membres

MARCHE POUR L'ÉPILEPSIE LAVANDEGO

ORGANISÉE PAR: LOUISE DUMAS

DATE DE L'ÉVÈNEMENT: 18 MARS 2017



LEUR HISTOIRE:

Nous voulons mettre sur pied une marche pour les enfants souffrants d'épilepsie. Pour ce faire, tous les fonds amassés seront remis à Épilepsie Québec. À la suite du diagnostic reçu pour les jumeaux Dorian et Sibyl, j'ai compris toute l'ampleur de la maladie ainsi que tout ce que cela comporte pour la famille. Absences au travail fréquentes, visites médicales, etc. Aidez-nous pour aider les familles. Tout ce que cela implique dans le quotidien des familles.

Épilepsie Québec a à coeur le mieux-être des personnes épileptiques et de leur entourage. Leur approche est centrée sur l'accueil, l'écoute, le soutien et l'information. Ils sont une excellente ressource destinée aux adultes, adolescents, parents et enfants concernés par l'épilepsie et pour l'ensemble des intervenants provenant des milieux de la santé et de l'éducation. Leurs services sont également disponibles aux employeurs.

VOICI CE QU'EST L'ÉPILEPSIE

L'ensemble des manifestations qui découlent d'un dérèglement de l'activité électrique du cerveau. Dans ces conditions, l'état de conscience, les mouvements ou les actions d'une personne peuvent être modifiés pour un court laps de temps. L'épilepsie n'est pas une maladie, et elle n'est donc pas contagieuse. Elle peut toucher toute personne peu importe son âge, son sexe ou son statut social.

Les objectifs d'ÉPILEPSIE QUÉBEC :

Améliorer la qualité de vie des personnes épileptiques
 Démystifier l'épilepsie auprès du grand public
 Briser l'isolement et favoriser la création de liens entre les personnes touchées par l'épilepsie.

Services offerts par ÉPILEPSIE QUÉBEC :

Écoute téléphonique, appui psychosocial, rencontre à domicile (si besoin), centre de documentation
 Ateliers d'information (école, milieu de travail, etc.), soutien en vue du respect des droits
 Activités sociales, journal « Le Survol, Café-rencontre à venir...

Problématiques vécues par les personnes atteintes d'épilepsie:

Isolement et rejet, préjugés, détresse psychologique, manque d'information, difficultés scolaires.
 Manque de ressources pour les parents (garderie, aide aux devoirs, répit etc.).
 Chômage plus élevé, discrimination, perte du permis de conduire, perte d'emploi, pauvreté.

« De plus, je remercie toute la disponibilité qu'ils ont fournis pour le milieu de garderie des jumeaux Dorian et Sibyl ».



Pour plus d'information, consultez la page Facebook d'Épilepsie section de Québec



Épilepsie section de Québec
vous invite à un brunch de Noël

Dimanche, le 4 décembre 2016 à 10 h 30

Au restaurant Ginger de l'Hôtel Plaza Québec
3031, boul. Laurier
Ste-Foy, Québec G1V 2M2

Prix de présence

Gratuit pour les membres

Prix pour les non-membres :

Adultes : 14,99 \$ plus taxes

Enfants de 2 à 12 ans : 7,99 \$ plus taxes

Réservez avant le 28 novembre 2016

Inscription obligatoire

Nombre limité

infoesq@bellnet.ca

Téléphone : 418 524-8752

Le coin des enfants

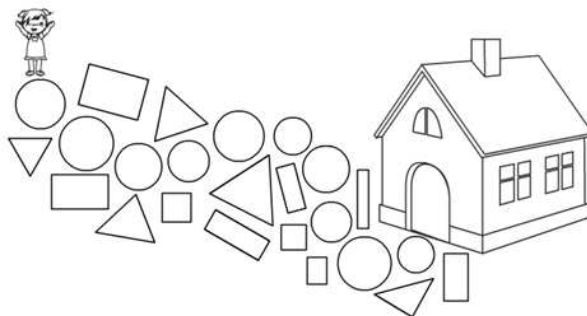
Suis les lettres de l'alphabet dans le bon ordre pour aider Tipirate à trouver le trésor.



tipirate.net

L E C H E M I N

Pour se rendre chez sa voisine, Maïli ne doit marcher que sur des dalles rondes. Colorie les bonnes dalles pour lui indiquer le chemin.



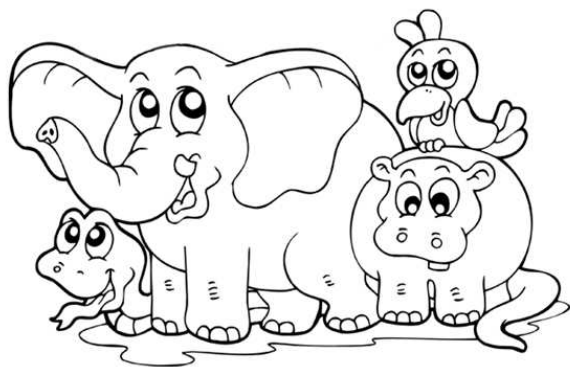
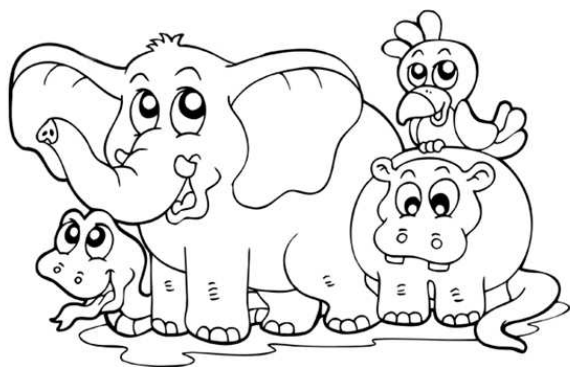
— ENTRE —

Colorie l'arbre qui se trouve entre les deux autres.



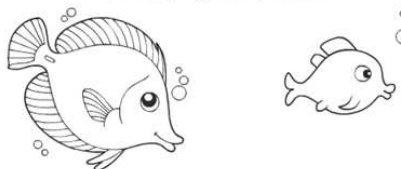
Les erreurs

Entoure les 7 différences entre ces 2 dessins.

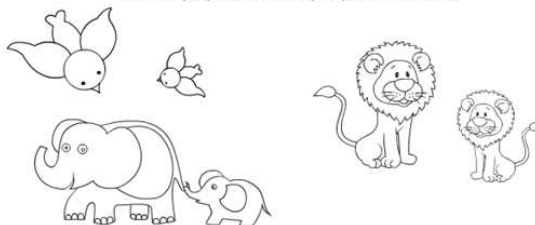


LES CONTRAIRES

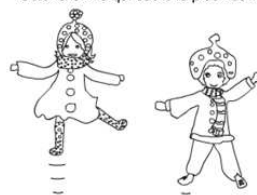
Colorie le plus gros des poissons.



Dans chaque paire, colorie le plus petit des animaux



Colorie la fille qui saute le plus haut.



Adhésion individuelle 10,00\$

Nom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone rés. :

Téléphone bur. :

Désirez-vous recevoir nos communiqués : par la poste ou par courriel Un frais annuel de 5,00\$ sera ajouté
pour les envois postaux !Désirez-vous recevoir le journal Le Survol : par la poste ou par courriel

Adresse électronique : _____

Date de naissance (jour, mois, année) : _____

Adhésion familiale 15,00\$
(Tous logeant à la même résidence.)

Epileptique conjoint(e) père/mère frère/sœur

Nom :

Nom :

Nom :

Nom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone rés. :

Téléphone bur. :

Désirez-vous recevoir nos communiqués : par la poste ou par courriel Un frais annuel de 5,00\$ sera ajouté
pour les envois postaux !Désirez-vous recevoir le journal Le Survol : par la poste ou par courriel

Adresse électronique : _____

Toutes les données recueillies demeureront confidentielles et seront utilisées pour vous informer de nos activités.
Nous vous remercions de votre confiance!

SVP retourner le formulaire avec votre cotisation et les frais de 5,00\$ pour les envois postaux.

Faire le chèque à l'ordre de :

Épilepsie section de Québec

1411, boul. Père-Lelièvre

Québec (Québec) G1M 1N7

Faire un don

Savez-vous qu'il est possible de contribuer à la réalisation de notre mission? En effet, tout don envoyé à Épilepsie Section de Québec nous permettra de continuer à offrir des services de qualité auprès des personnes ayant besoin de notre appui. Il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous et de nous l'expédier. Le don peut être fait soit en argent comptant ou par chèque selon votre préférence. Vous pouvez également naviguer sur notre site web, au www.epilepsiequebec.com, via l'onglet dons, afin d'accéder à l'option CanaDon.org.

Prière d'écrire vos coordonnées en lettres moulées afin d'en faciliter la lecture.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

Je désire faire un don au montant de : _____

Merci de nous soutenir !

Nous tenons à témoigner toute notre gratitude aux familles qui ont choisi d'endosser notre cause par l'intermédiaire d'un don In Memoriam.

Votre geste de générosité envers notre organisme, dans ce moment de deuil, nous touche profondément.

Notez qu'un reçu pour fins d'impôt sera émis pour tout don de 10 \$ et plus.

Les données recueillies resteront confidentielles.

Numéro d'organisme de charité : 0596882-11-06



Épilepsie section de Québec
1411, boul. Père-Lelièvre
Québec (Québec) G1M 1N7



LE
MARCHAND
D E L U N E T T E S

LUNETTERIE COMMUNAUTAIRE



Voir clair sans se ruiner
Lunettes accessibles à tous!

<http://marchanddelunettes.org/>
Pour me joindre 581-983-3883

Simon Dufour opticien

